

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19                      Présents : 14                      Votants : 19  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX, M Jean-Louis MARCEAU, Mme Bernadette HOSPITAL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, Mme Claudine BILLET, M François WEIGEL, Mme Monique BEAUFILS conseillers.

Absents excusés : M Louis MINEL pouvoir à M Jean-Louis MARCEAU, M Cyrille GODARD pouvoir à Mme Bernadette HOSPITAL, M Jean Claude JOURNET pouvoir à M François WEIGEL, Mme Séverine FAVARD pouvoir à Mme Sylvie CANTREL, M Sébastien DUDRAGNE pouvoir à M Gilles BERTRAND.

Secrétaire de séance : Madame BEAUFILS

**N° 24 – 71 : Tarifs 2025 Salle du Parc Simone Veil et autres salles ( Presbytère et salle Sainte Colombe)**

Madame le Maire expose que la commission finances réunie le 17 décembre a fait une proposition de tarification pour la location de la salle du Parc Simone Veil et des autres salles.

Vu la proposition de la commission finances en date du 17 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

## 1° SALLE DU PARC SIMONE VEIL

<b>UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES, ASSOCIATIONS POUGUOISES A BUT LUCRATIF ET PARTICULIERS POUGUOIS :</b>	
<b>Tarif week-end du vendredi 14h au lundi 9h</b>	
Forfait salle avec tables, chaises et bar	646,00 €
<b>Tarif semaine</b>	
<b>Après-midi 14h00 - 20h00</b>	
Forfait salle avec tables, chaises et bar	195,00 €
<b>Journée (24h de 8h à 8h)</b>	
Forfait salle avec tables, chaises et bar	390,00 €
<b>UTILISATION ACTIVITES PAYANTES PAR PRESTATAIRE EXTERIEUR : à l'heure en journée ou soirée</b>	
Forfait journée / soirée à l'heure	20,00 €
<i>S'ajoutent pour les éléments demandés (cuisine, sono...) les tarifs ci-dessous :</i>	
option sono	60,00 €
option cuisine	144,00 €
option stockage dans cuisine	55,00 €
option vaisselle	105,00 €
<b>UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS POUGUOISES A BUT NON LUCRATIF :</b>	
<b>Tarif week-end du vendredi 14h au lundi 9h</b>	
<i>Pour l'application de la tarification, les périodes de référence sont décomptées du 1er juillet au 30 juin en année glissante.</i>	
Forfait salle avec tables, chaises et bar :	
1ère utilisation	gratuité
2 <sup>ème</sup> utilisation = demi-tarif (646€/2)	323,00 €
A partir de la 3 <sup>ème</sup> utilisation = plein tarif	646,00 €
option sono	gratuité
option cuisine	gratuité
option stockage dans cuisine	gratuité
option vaisselle	gratuité

### **Modalités :**

1° Toute demande d'occupation de la salle devra faire l'objet d'une autorisation délivrée en mairie au minimum 15 jours à l'avance par fiche de réservation dûment complétée, accompagnée d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution de 300€.

Le chèque de caution est restitué en fonction de l'état des lieux sortant (propreté en particulier, y compris sanitaires et cuisine).

2° Les associations pouguoises à but non lucratif bénéficient dans la salle Simone Veil d'une manifestation gratuite et d'une à ½ tarif sur l'année glissante.

L'Omnisport pourra réserver à titre gratuit la salle Simone Veil pour l'organisation de rifles pour le compte d'associations sportives pouguoises qu'elle choisira 3 fois dans l'année.

3° Remplacement de la vaisselle : pour les locations avec mise à disposition de vaisselle, la vaisselle cassée ou manquante par rapport à l'état des lieux sera facturée à l'utilisateur de la salle au prix du remplacement.

2° AUTRES SALLES : PRESBYTERE ET SALLE SAINTE COLOMBE (location hors week end) :

Forfait journée / soirée à l'heure : 12€

Gratuité pour les associations pouguoises à but non lucratif

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 19 décembre 2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 058-215802141-20241218-DELIB24\_71-DE